Délai de l’IVG porté à 14 semaines : Macron a choisi

Article rédigé par *Marianne,* le *06 juillet 2021*

Source [Marianne] Le chef de l'État a affirmé son opposition à l’allongement du délai de l’IVG à 14 semaines, évoquant un « traumatisme » pour les femmes dans « Elle » du jeudi 1er juillet. Un point de vue qui a provoqué la colère des néo-féministes.

En février 2021, la proposition de loi d'allongement de l'IVG à 14 semaines était enterrée à l'Assemblée nationale, après un refus du Sénat… Mais le chef de l'État a ravivé la flamme du débat. Jeudi 1er juillet 2021, dans un entretien accordé à *Elle* Emmanuel Macron a affirmé son opposition à cette nouvelle prolongation : *« L’IVG est une conquête immense pour les femmes et pour les hommes, pour la dignité et l’humanité de tous. Mais je mesure le traumatisme que c’est d’avorter… »*a-t-il déclaré.

Quelques heures plus tard, Christophe Castaner, patron du groupe LREM à l'Assemblée nationale, affirmait son *« désaccord »* avec le président de la République au micro de *France info.* Ce débat politique s'inscrit dans une confrontation entre des médecins gynécologues et des personnalités féministes. D'un côté, les acteurs du terrain de l'IVG. De l'autre, ses théoriciens.

De fait, le premier allongement du délai de 10 à 12 semaines par la loi Aubry-Guigou de 2001, a complexifié le débat sur l'IVG. À la traditionnelle ligne distinguant les pro et anti-IVG s'est ajouté un clivage plus subtil au sein même des pionniers du droit à l'avortement. Des médecins tels que le professeur Israël Nisand, président du Collège national des gynécologues et obstétriciens (CNGOF), se positionnent désormais pour une limite de l'IVG à 12 semaines. Initiateur de la loi Aubry-Guigou, cette référence de l'IVG a changé de point de vue sitôt la réforme actée. Il s'est confronté à la défection d'une partie de la profession, refroidie par la délicatesse du geste lors de ces IVG tardives.

Dirigé par Bertrand de Rochambeau, le Syndicat national des gynécologues-obstrétriciens de France (Syngof), est sur la même ligne et affirme que 30 % des gynécologues refuseraient aujourd'hui de pratiquer régulièrement des IVG tardives. En jeu : un risque pour la santé des femmes.

Les médecins avancent plusieurs arguments. Le premier concerne la saturation des hôpitaux, générant une difficulté de prise en charge sécurisée des patientes : *« la cause racine de cet accès limité à un droit reconnu depuis 45 ans n’est pas dans le délai limite pour réaliser cette interruption, il est dans l’insuffisance en ressources humaines et financières pour réaliser en toute sécurité et sérénité ces gestes qui, lorsqu'ils sont réalisés dans de mauvaises conditions, ont des conséquences qui peuvent être dramatiques pour la femme »*, stipule le Syngof dans une note rédigée en octobre 2020, en amont de la proposition de loi à l'Assemblée nationale de l'allongement à 14 semaines.

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici